



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 165 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus . . . . .  | 6           |
| A. Vue d'ensemble . . . . .  | 6           |
| B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .                             | 6           |
| C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .                | 9           |
| D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats . . . . .   | 9           |
| II. Ressources financières . . . . .   | 23          |
| A. Vue d'ensemble . . . . .  | 23          |
| B. Contributions non budgétisées . . . . .   | 24          |
| C. Gains d'efficacité . . . . .  | 24          |
| D. Taux de vacance de postes . . . . .   | 25          |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . . | 25          |
| F. Formation . . . . .   | 26          |
| G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .  | 27          |



---

|   |    |
|---|----|
| III. Analyse des variations .....   | 28 |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....  | 30 |
| V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations<br>du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées<br>par l'Assemblée générale ..... | 31 |
| A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....   | 31 |
| Annexes   |    |
| I. Définitions .....  | 34 |
| II. Organigrammes .....   | 36 |
| Carte .....   | 39 |

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, dont le montant s'élève à 53 257 200 dollars, à l'exclusion de contributions volontaires en nature d'une valeur de 2 071 700 dollars.

Pendant l'exercice 2015/16, la Mission continuera de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées; elle surveillera notamment les activités des parties afin de veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu et facilitera les progrès en vue d'un règlement politique concernant le statut du Sahara occidental. Elle appuiera les mesures de confiance mises en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et mènera des activités de détection des mines et de déminage avec ses partenaires d'exécution.

Le budget couvre le déploiement de 218 observateurs militaires, 27 militaires, 12 membres de la Police des Nations Unies, 89 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 168 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 16 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

Dans l'ensemble, le budget d'un montant de 53 257 200 dollars table sur une baisse de 661 200 dollars (soit 1,2 %) des ressources demandées par rapport au budget de l'exercice 2014/15.

Si le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police est supérieur de 135 700 dollars (1,9 %) à celui du précédent budget, c'est principalement parce que le Conseil de sécurité a approuvé l'envoi de 15 observateurs militaires supplémentaires dans sa résolution 2152 (2014).

Le montant prévu pour le personnel civil est inférieur de 965 800 dollars (4,2 %) à celui du précédent budget, en raison notamment de la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et d'une réduction d'effectifs nette de 2 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 3 agents recrutés sur le plan national, ainsi qu'à cause de la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et le dirham marocain. Les modifications apportées au tableau d'effectifs font suite aux recommandations formulées à l'issue d'un examen des effectifs civils, notamment celles qui portent sur la rationalisation des services d'appui.

Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles est supérieur de 168 900 dollars (0,7 %) à celui de l'an dernier, en raison principalement d'un projet de forage de puits en eau profonde et de la hausse des coûts d'affrètement d'avions découlant de la hausse du coût des marchés.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

**Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

| Catégorie   | Dépenses<br>(2013/14) | Montant alloué<br>(2014/15) | Dépenses prévues<br>(2015/16) | Variation      |              |
|---|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------|--------------|
|   |                       |                             |                               | Montant        | Pourcentage  |
| Militaires et personnel de police                 | 6 143,4               | 6 971,0                     | 7 106,7                       | 135,7          | 1,9          |
| Personnel civil                                   | 24 150,8              | 22 950,5                    | 21 984,7                      | (965,8)        | (4,2)        |
| Dépenses opérationnelles                          | 25 524,9              | 23 996,9                    | 24 165,8                      | 168,9          | 0,7          |
| <b>Montant brut</b>                               | <b>55 819,1</b>       | <b>53 918,4</b>             | <b>53 257,2</b>               | <b>(661,2)</b> | <b>(1,2)</b> |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 2 442,9               | 2 280,8                     | 2 251,2                       | (29,6)         | (1,3)        |
| <b>Montant net</b>                                | <b>53 376,2</b>       | <b>51 637,6</b>             | <b>51 006,0</b>               | <b>(631,6)</b> | <b>(1,2)</b> |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 2 638,3               | 2 071,7                     | 2 071,7                       | (0,0)          | (0,0)        |
| <b>Total</b>                                      | <b>58 457,4</b>       | <b>55 990,1</b>             | <b>55 328,9</b>               | <b>(661,2)</b> | <b>(1,2)</b> |

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

|  | Obser-<br>vateurs<br>militaires <sup>b</sup> | Contingents | Police des<br>Nations<br>Unies | Unités de<br>police<br>constituées | Personnel<br>recruté sur<br>le plan<br>international | Personnel<br>recruté sur<br>le plan<br>national <sup>c</sup> | Emplois de<br>temporaire | Volontaires<br>des Nations<br>Unies | Personnel<br>fourni par<br>des gouver-<br>nements | Obser-<br>vateurs<br>électorales<br>civils | Total      |
|--|--|-------------|--------------------------------|------------------------------------|--|--|--------------------------|-------------------------------------|---|--|------------|
| <b>Direction exécutive et<br/>administration</b> |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Effectif approuvé<br>2014/15                     | –  | –           | –                              | –                                  | 11   | 7  | –                        | –                                   | –   | –  | <b>18</b>  |
| Effectif proposé<br>2015/16                      | –  | –           | –                              | –                                  | 11   | 7  | –                        | –                                   | –   | –  | <b>18</b>  |
| <b>Composantes</b>                               |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Composante civile<br>organique                   |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Effectif approuvé<br>2014/15                     | –  | –           | 12                             | –                                  | 5  | –  | –                        | –                                   | 10  | –  | <b>27</b>  |
| Effectif proposé<br>2015/16                      | –  | –           | 12                             | –                                  | 5  | –  | –                        | –                                   | 10  | –  | <b>27</b>  |
| Composante militaire                             |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Effectif approuvé<br>2014/15                     | 203  | 27          | –                              | –                                  | 2  | –  | –                        | –                                   | –   | –  | <b>232</b> |
| Effectif proposé<br>2015/16                      | 218  | 27          | –                              | –                                  | 2  | –  | –                        | –                                   | –   | –  | <b>247</b> |
| Composante appui                                 |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Effectif approuvé<br>2014/15                     | –  | –           | –                              | –                                  | 73   | 164  | –                        | 16                                  | –   | –  | <b>253</b> |
| Effectif proposé<br>2015/16                      | –  | –           | –                              | –                                  | 71   | 161  | –                        | 16                                  | –   | –  | <b>248</b> |
| <b>Total</b>                                     |  |             |                                |                                    |  |  |                          |                                     |   |  |            |
| Effectif approuvé<br>2014/15                     | 203  | 27          | 12                             | –                                  | 91   | 171  | –                        | 16                                  | 10  | –  | <b>530</b> |

|                             |           |    |    |   |            |            |   |    |    |   |            |
|-----------------------------|-----------|----|----|---|------------|------------|---|----|----|---|------------|
| Effectif proposé<br>2015/16 | 218       | 27 | 12 | – | 89         | 168        | – | 16 | 10 | – | <b>540</b> |
| <b>Variation nette</b>      | <b>15</b> | –  | –  | – | <b>(2)</b> | <b>(3)</b> | – | –  | –  | – | <b>10</b>  |

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Dans sa résolution 2152 (2014), le Conseil de sécurité a accordé à la Mission 15 postes d'observateur militaire supplémentaires, dans la limite des ressources existantes.

<sup>c</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). Sa plus récente prorogation, jusqu'au 30 avril 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2152 (2014).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15, y compris les reclassements ou déclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du Commandant de la Force. La Mission continuera de travailler à Laayoune et dans 10 autres sites, à Tindouf et dans 9 bases d'opérations situées de part et d'autre du mur de sable.

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

6. Le mandat de la Mission, établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) et récemment prorogé jusqu'au 30 avril 2015 dans sa résolution 2152 (2014), constitue le fondement du plan d'exécution des tâches à accomplir et des hypothèses qui ont servi à définir les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits présentés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.
7. Les ressources nécessaires à la Mission et les grandes orientations de l'appui à l'exécution de son mandat dépendent de plusieurs facteurs, à savoir la poursuite des négociations entre les parties en vue de parvenir à un règlement politique du conflit au Sahara occidental, le maintien du cessez-le-feu et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies au Sahara occidental et dans les autres pays de la région, ainsi que le maintien de l'intérêt des États Membres, des organisations non gouvernementales et des représentants des médias pour les questions liées au Sahara occidental, en particulier grâce à des visites dans la région.
8. En conséquence, la Mission envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-

feu, de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour l'exécution de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des rencontres avec les parties et en lui fournissant des analyses et des avis politiques et un appui logistique lors de ses visites dans la région, d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre et à élargir son programme de mesures de confiance, d'apporter un appui logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune et d'effectuer, à l'est du mur de sable, des levés dans les zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre et de continuer à les déminer, en coopération avec une organisation non gouvernementale. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat consistant à surveiller le respect du cessez-le-feu au moyen des patrouilles terrestres et aériennes effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies déployés dans une zone de 266 000 kilomètres carrés. Elle continuera aussi à faciliter les visites familiales organisées dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR en chargeant des membres de la Police des Nations Unies et du personnel médical militaire de les encadrer.

9. La Mission envisage de lutter contre les mines en déminant en profondeur une zone de 5 000 000 de mètres carrés. Cette diminution attendue de la productivité entre 2014/15 et 2015/16 est attribuable au changement du terrain où les équipes de déminage travailleront ainsi qu'à la combinaison de différentes méthodes de déminage et de dégagement des restes explosifs de guerre. C'est l'Armée royale marocaine qui se charge des activités de déminage à l'ouest du mur de sable.

10. La Mission continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève en évaluant et en améliorant régulièrement la qualité de la base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines et en organisant, selon que de besoin, des stages de perfectionnement pour l'organisation non gouvernementale qui est son partenaire d'exécution.

11. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission fournira un appui efficace propre à permettre à la composante civile organique et à la composante militaire de poursuivre leurs opérations. À cet égard, on suppose que les parties continueront de fournir au personnel de la Mission, comme lors des exercices précédents, des contributions volontaires sous forme d'installations et de services.

12. En avril 2014, le Conseil de sécurité a approuvé l'envoi de 15 observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires, faisant passer leur effectif de 203 à 218, afin d'aider la Mission à accomplir son mandat de surveillance du respect du cessez-le-feu. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 tient donc compte de ces 15 observateurs supplémentaires.

13. La composante militaire de la Mission compte 246 membres, y compris le commandant de la Force et le personnel administratif et médical. Il demeure difficile pour la MINURSO de surveiller la situation en raison de l'augmentation de la présence militaire à l'ouest du mur de sable en réponse aux menaces régionales.

14. Compte tenu de l'évolution des besoins sur le terrain, les observateurs militaires de la Mission ont un programme de patrouilles très chargé, qui comprend plus de 100 000 kilomètres de patrouilles terrestres par mois et de 40 à 50 patrouilles par hélicoptère, et l'inspection de plus de 250 unités relevant du

quartier général et plus de 1 500 sous-unités chaque mois. L'insécurité demeure préoccupante, aussi bien pour les parties que pour la Mission.

15. Les activités prévues et les initiatives générales planifiées pour 2015/16 sont notamment le renforcement des effectifs militaires dans les bases d'opérations, la rationalisation de l'appui à la Mission et la réorganisation de sa structure organisationnelle, compte tenu de l'examen des effectifs civils mené dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, la rénovation des installations aux bases d'opérations, le forage de puits à Bir Lahlou et le remplacement du matériel obsolète et des biens passés par pertes et profits.

16. Le projet de budget tient compte des recommandations portant sur les effectifs et l'organisation qui ont été formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils effectué en 2014. Ainsi, il est recommandé de reclasser le poste de chef de la Section de la sécurité à la classe P-4 (P-3 actuellement) et de créer un poste de chef adjoint de la Section de la sécurité de classe P-3 afin de mieux répondre aux besoins de la Mission en matière de sécurité.

17. À l'issue de l'examen des effectifs civils, une réorganisation de la composante appui a également été recommandée afin de faciliter le travail du Chef de l'appui à la Mission. En outre, un allègement de la structure organisationnelle pour ce qui est de la gestion de la chaîne logistique devrait entrer en vigueur au cours du cycle budgétaire 2016/17. Il est recommandé de supprimer 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en vue de simplifier les méthodes de travail et de consolider les services d'appui en réduisant les chevauchements d'activité. Dans ce but, la Mission se propose également de transférer certains postes d'une section ou d'un groupe à l'autre.

18. La nouvelle structure, dont la mise en place vise à permettre à la Mission d'atteindre l'objectif mentionné plus haut, prévoit la création du poste de Chef adjoint de l'appui à la Mission, qui supervisera les opérations courantes de l'appui à la Mission pour toutes les sections, tandis que le Chef de l'appui à la Mission mettra l'accent sur les questions stratégiques.

19. La Mission s'est également engagée à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national qui sont essentielles à leur perfectionnement professionnel. Ainsi, dans le projet de budget, il est recommandé de transformer deux postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan national.

20. Le montant du projet de budget est inférieur de 661 200 dollars (1,2 %) à celui du précédent budget, le montant des ressources demandées au titre du personnel civil étant inférieur de 965 800 dollars à celui de l'an dernier en raison de la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et d'une réduction nette des effectifs de 2 fonctionnaires internationaux et de 3 agents recrutés sur le plan national, ainsi qu'à cause de la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et le dirham marocain.

21. La diminution globale du montant des crédits demandés est en partie contrebalancée par une hausse du montant demandé au titre des militaires et du personnel de police (135 700 dollars), le budget tenant compte des 15 observateurs militaires supplémentaires et d'une augmentation des dépenses opérationnelles (168 900 dollars), attribuable principalement à un projet de forage de puits en eau



profonde et à l'augmentation des coûts d'affrètement d'avions découlant de la hausse du coût des marchés.

### C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

22. Moyennant remboursement, la Mission fournit un appui logistique au programme de mesures de confiance du HCR qui consiste à organiser des visites familiales entre la zone située à l'ouest du mur de sable et les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie). Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général est officiellement responsable de la sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf. En tant que centre de coordination pour les questions de sécurité, le bureau de liaison de la Mission à Tindouf continuera d'organiser régulièrement des séances d'information sur la sécurité à l'intention du HCR, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Comité international de la Croix-Rouge et du service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO). La Mission continuera également de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes actives dans la zone relevant de son mandat, à savoir l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales. Pour les questions de sécurité, elle coopère aussi avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU en Algérie.

### D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

23. Pour simplifier la présentation des changements proposés relatifs aux ressources humaines, six catégories de mesures possibles ont été répertoriées. Les termes qui s'y rapportent sont définis dans l'annexe I.A au présent rapport.

#### Direction exécutive et administration

24. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

|   | Personnel recruté sur le plan international |         |         |         |                | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup> |   | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----------------|---------------|---|---|-------|
|   | SGA-SSG                                     | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | Service mobile |               | Volontaires des Nations Unies                       |   |       |
| <b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général</b> |   |         |         |         |                |               |   |   |       |
| Postes approuvés 2014/15  | 1   | 1       | 2       | 2       | 1              | 7             | 2   | – | 9     |
| Postes proposés 2015/16   | 1   | 1       | 2       | 2       | 1              | 7             | 2   | – | 9     |
| <b>Variation nette</b>  | –   | –       | –       | –       | –              | –             | –   | – | –     |

|                                     | Personnel recruté sur le plan international |         |         |         |                | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup> | Volontaires des Nations Unies | Total |
|-------------------------------------|---|---------|---------|---------|----------------|---------------|---|-------------------------------|-------|
|                                     | SGA-SSG                                     | D-2-D-1 | P-5-P-4 | P-3-P-2 | Service mobile |               |   |                               |       |
| <b>Bureau de liaison de Tindouf</b> |   |         |         |         |                |               |   |                               |       |
| Postes approuvés 2014/15            | –   | 1       | –       | –       | 3              | 4             | 5   | –                             | 9     |
| Postes proposés 2015/16             | –   | 1       | –       | –       | 3              | 4             | 5   | –                             | 9     |
| <b>Variation nette</b>              | –   | –       | –       | –       | –              | –             | –   | –                             | –     |
| <b>Total</b>                        |   |         |         |         |                |               |   |                               |       |
| Postes approuvés 2014/15            | 1   | 2       | 2       | 2       | 4              | 11            | 7   | –                             | 18    |
| Postes proposés 2015/16             | 1   | 2       | 2       | 2       | 4              | 11            | 7   | –                             | 18    |
| <b>Variation nette</b>              | –   | –       | –       | –       | –              | –             | –   | –                             | –     |

<sup>a</sup>Administrateurs et agents des services généraux.

25. Le titre d'un poste D-1 doit être changé, passant de « Conseiller politique principal » à « Chef de cabinet ». Cette recommandation, qui découle de l'examen des effectifs civils, vise à faire en sorte que le titre du poste corresponde mieux aux fonctions qu'il comprend. Le Groupe des affaires politiques ainsi que les responsables de l'information et des affaires juridiques et l'Équipe Déontologie et discipline relèvent actuellement du Conseiller politique principal, étant donné que la composante organique de la Mission est de petite taille. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général assiste le Représentant spécial, élabore les rapports et analyses de fond destinés à la Mission et au Siège et suit les médias sélectionnés afin d'établir des synthèses, des examens et des analyses de l'information qu'ils véhiculent. Globalement, le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe (à l'exception de l'Équipe Déontologie et discipline) sont chargés de veiller à l'exécution du mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'établissement de rapports, ainsi que les activités de liaison et de coordination avec les parties et les autres interlocuteurs locaux et internationaux. C'est pourquoi il est recommandé de remplacer le titre de « Conseiller politique principal » par celui de « Chef de cabinet » afin qu'il corresponde mieux aux fonctions du poste en question, qui ont évolué au fil du temps.

26. Il est également recommandé de réaffecter un Assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au poste d'interprète, afin qu'il remplisse les fonctions d'interprète en plus d'effectuer des tâches administratives. En effet, l'examen des effectifs civils a révélé qu'un bureau traitant des documents très sensibles des parties avait besoin d'un traducteur-interprète international et impartial, notamment pour les réunions avec le Représentant spécial et les visites de dignitaires.

### Composante 1 : composante civile organique

27. Pendant l'exercice budgétaire, la composante civile organique de la Mission continuera de suivre l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le territoire et la région et d'en rendre compte, et de fournir conseils et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en vue de parvenir à une

solution politique entre les parties concernant le statut définitif du Sahara occidental. Elle continuera aussi d'appuyer le programme de mesures de confiance administré par le HCR, de s'employer à réduire le danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre, d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies et de prêter assistance au Bureau de l'Union africaine, à Laayoune.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Progrès vers un accord politique concernant le statut définitif du Sahara occidental

1.1.1 L'Envoyé personnel du Secrétaire général informe le Conseil de sécurité de ses activités ainsi que de l'évolution de la situation dans la zone de responsabilité de la Mission ou la concernant.

(2010/11 : 1; 2011/12 : 2; 2012/13 : 2; 2013/14 : 2; 2014/15 : 2; 2015/16 : 2)

*Produits*

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Analyses et avis politiques destinés à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et appui logistique lors de ses visites dans la région
- Exposés hebdomadaires à l'intention du Groupe central, réunions mensuelles avec l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et réunions trimestrielles avec le Groupe des Amis, les parties au conflit et les autorités locales pour examiner la situation sur le terrain et faire le point régulièrement sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays
- 320 synthèses des informations véhiculées par les médias sur les questions de portée régionale et internationale concernant le Sahara occidental
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et de médias en visite à Laayoune et à Tindouf, selon que de besoin

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés

1.2.1 Le nombre de parents de réfugiés prenant part à des visites familiales est maintenu (allers simples).

(2011/12 : 1 681; 2012/13 : 1 800; 2013/14 : 1 001; 2014/15 : 2 100; 2015/16 : 2 100)

*Produits*

- Observation, accompagnement et facilitation, par des membres de la Police des Nations Unies affectés à la Mission, de 20 visites familiales, pour 2 100 personnes, entre Tindouf et le Territoire, dans le cadre du programme de visites familiales du HCR, y compris en participant à l'évacuation sanitaire des bénéficiaires et en leur rendant visite à l'hôpital
- Détachement de personnel médical militaire de la Mission aux aéroports de Laayoune, Dakhla et Tindouf, ainsi qu'à bord d'appareils affrétés par le HCR, pour faciliter 20 visites familiales entre Tindouf et le Territoire
- Fourniture, moyennant remboursement, de moyens aériens (avions) de la Mission pour faciliter la tenue de séminaires culturels semestriels organisés dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR

- Réunions et échanges de vues bimensuels, officiels ou informels, avec le HCR pour faire le point sur la mise en œuvre du programme de mesures de confiance

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.3 Réduction du danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre

1.3.1 La superficie des terres débarrassées de mines et de restes explosifs de guerre dont la présence était connue a été élargie dans le but de faciliter l'accès des observateurs militaires de la Mission à des zones dont l'accès était auparavant restreint, pour leur permettre de contribuer à surveiller la mise en œuvre du cessez-le-feu (2011/12 : 750 000 m<sup>2</sup>; 2012/13 : 916 021 m<sup>2</sup>; 2013/14 : 4 464 900 m<sup>2</sup>; 2014/15 : 8 550 000 m<sup>2</sup>; 2015/16 : 5 000 000 m<sup>2</sup>déminés en profondeur).

La diminution attendue de la productivité de 2014/15 à 2015/16 est attribuable au changement du terrain où les équipes de déminage travailleront ainsi qu'à la combinaison de différentes méthodes de déminage et de dégagement des restes explosifs de guerre. Au cours des années précédentes, les équipes du Centre de coordination de la lutte antimines ont travaillé principalement en terrain plat et sablonneux. À compter de 2015, en revanche, elles aborderont des zones où la végétation est plus dense, ce qui entraînera une baisse de leur productivité par rapport aux années précédentes.

*Produits*

- 5 000 000 de m<sup>2</sup> de terrains minés et de zones présumées dangereuses dégagés grâce au déminage manuel et mécanique et à l'établissement de levés techniques
- 50 visites de contrôle de la qualité des opérations de neutralisation des mines et des restes explosifs de guerre menées par les équipes de déminage (1 équipe de déminage mécanique, 2 équipes polyvalentes et 1 équipe chargée des levés et des relations avec les collectivités) à l'est du mur de sable. La surface déminée au cours de la période 2015/16 sera inférieure à celle de l'exercice précédent, mais toutes les équipes de déminage devront être accréditées par le Centre de coordination de la lutte antimines afin de garantir le respect des Normes internationales de la lutte antimines. En outre, il est probable qu'une ONG internationale déploiera au moins 2 équipes de déminage au Sahara occidental en 2015. Bien que ces équipes ne soient pas financées par l'Organisation des Nations Unies, le Centre de coordination de la lutte antimines les accréditera et leur rendra visite à des fins d'assurance qualité.
- Maintien d'une équipe d'intervention d'urgence prête à intervenir à tout moment en cas de danger lié aux mines ou aux restes explosifs de guerre à l'est du mur de sable
- Conseils et assistance technique fournis à l'Armée royale marocaine et au Front Polisario en vue de renforcer les capacités locales de déminage de part et d'autre du mur de sable dans le cadre de 6 réunions de coordination des opérations de déminage (2 avec l'Armée royale marocaine à l'ouest du mur de sable et 4 avec le Front Polisario à l'est du mur de sable)

- Maintenance et mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours suivant la fin des opérations de déminage afin que la Mission dispose des informations les plus fraîches possibles sur les dangers présentés par les mines et les restes explosifs de guerre
- Présentation à tous les membres du personnel militaire ou civil de la MINURSO récemment nommés ou transférés, dès leur arrivée, de séances de formation et de sensibilisation aux impératifs de sécurité relatifs à la présence de mines
- Présentation, dans les bases d'opérations, de 12 séances de remise à niveau et de sensibilisation aux impératifs de sécurité relatifs à la présence de mines
- Vérification des itinéraires de patrouille à l'aide des instructions données par le Centre d'opérations conjoint pour garantir la sécurité des observateurs militaires lors de leurs déplacements et contrôle des couloirs de transport à la demande du Front Polisario dans un délai de 30 jours pour permettre aux populations locales ou nomades et aux réfugiés de se déplacer en toute sécurité

*Facteurs externes* : Des conditions météorologiques défavorables peuvent ralentir le déroulement du programme de déminage.

Les parties continuent de coopérer avec la Mission.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (composante civile organique)**

| <i>Catégorie</i>                                   |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>Total</b> |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------------|---|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>I. Police des Nations Unies</b>                 |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              |              |
| Effectif approuvé 2014/15                          |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>12</b>    |
| Effectif proposé 2015/16                           |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>12</b>    |
| <b>Variation nette</b>                             |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>–</b>     |
| <b>II. Personnel fourni par des gouvernements</b>  |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              |              |
| Effectif approuvé 2014/15                          |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>10</b>    |
| Effectif proposé 2015/16                           |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>10</b>    |
| <b>Variation nette</b>                             |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              | <b>–</b>     |
| <i>Personnel recruté sur le plan international</i> |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              |              |
| <b>III. Personnel civil</b>                        | <i>SGA-SSG</i> | <i>D-2-D-1</i> | <i>P-5-P-4</i> | <i>P-3-P-2</i> | <i>Service mobile</i> | <b>Total partiel</b> | <i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | <b>Total</b> |              |
| <b>Groupe des affaires politiques</b>              |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              |              |
| Postes approuvés 2014/15                           | –              | –              | 2              | 2              | 1                     | <b>5</b>             | –   | –                                    | <b>5</b>     |              |
| Postes proposés 2015/16                            | –              | –              | 2              | 2              | 1                     | <b>5</b>             | –   | –                                    | <b>5</b>     |              |
| <b>Variation nette</b>                             | –              | –              | –              | –              | –                     | –                    | –   | –                                    | <b>–</b>     |              |
| <b>Total partiel (personnel civil)</b>             |                |                |                |                |                       |                      |   |                                      |              |              |
| Postes approuvés 2014/15                           | –              | –              | 2              | 2              | 1                     | <b>5</b>             | –   | –                                    | <b>5</b>     |              |
| Postes proposés 2015/16                            | –              | –              | 2              | 2              | 1                     | <b>5</b>             | –   | –                                    | <b>5</b>     |              |

|                           |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| <b>Variation nette</b>    | - | - | - | - | - | - | - | - | -  |
| <b>Total (I-III)</b>      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| Effectif approuvé 2014/15 |   |   |   |   |   |   |   |   | 27 |
| Effectif proposé 2015/16  |   |   |   |   |   |   |   |   | 27 |
| <b>Variation nette</b>    |   |   |   |   |   |   |   |   | -  |

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 2 : composante militaire

28. La composante militaire de la Mission continuera de surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et d'aider à réduire le danger posé par la présence de mines et de munitions non explosées de part et d'autre du mur de sable. À l'exercice 2015/16, la priorité sera donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles terrestres et aériennes de surveillance du respect de l'accord de cessez-le-feu, au suivi des opérations de destruction des mines et des munitions non explosées menées par les deux parties et au marquage des zones dangereuses découvertes au cours de patrouilles régulières.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

2.1 Respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties 2.1.1 Absence de violation grave du cessez-le-feu et des accords militaires (2013/14 : 0; 2014/15 : 0; 2015/16 : 0)

#### Produits

- 36 928 jours/homme de patrouille d'observation motorisée, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille et de 28 patrouilles par jour pendant 313 jours, et de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille et de 9 patrouilles par jour pendant 52 jours)
- 816 visites de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies aux postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite et 4 visites par semaine pendant 52 semaines)
- 1 119 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 1 170 unités relevant du quartier général et de 8 446 sous-unités (46,6 heures de vol par hélicoptère et par mois, à raison de 2 hélicoptères pendant 12 mois)
- Enquêtes sur toutes les violations présumées du cessez-le-feu par l'une ou l'autre partie

*Facteurs externes* : Les parties sont disposées à s'abstenir de toute activité hostile et à faciliter le maintien de la stabilité en matière de sécurité.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

| Catégorie de personnel                 | Total |
|--|-------|
| <i>I. Observateurs militaires</i>      |       |
| Effectif approuvé 2014/15 <sup>a</sup> | 203   |
| Effectif proposé 2015/16               | 218   |



*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui apporté à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

3.1.1 Réduction des effectifs chargés de l'appui à la Mission par rapport aux effectifs militaires, de police et des services organiques

(2012/13 : 68,7 %; 2013/14 : 68,1 %; 2014/15 : 63,0 %; 2015/16 : 58,4 %)

3.1.2 Poursuite de l'amélioration des logements dans toutes les bases opérationnelles grâce à des services de rénovation et d'entretien

*Produits***Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 membres des contingents, 218 observateurs militaires et 12 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, suivi et inspection mensuels du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome pour le dispensaire/hôpital de niveau I, équipé de matériel de soins dentaires, de radiographie et de laboratoire
- Vérification, suivi et inspection mensuels du matériel appartenant à l'ONU ainsi que des biens durables et non durables et établissement des rapports correspondants, et application du principe de responsabilité mesurée par les principaux indicateurs de résultats portant sur 15 domaines en matière de gestion du matériel
- Entreposage et distribution, sur 13 sites, de 210 tonnes de rations, 2 500 rations de combat et 478 000 litres d'eau en bouteille destinés aux observateurs militaires, aux membres des contingents, aux agents de la Police des Nations Unies, au personnel recruté sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies
- Administration d'un effectif moyen de 283 membres du personnel civil, dont 89 recrutés sur le plan international, 168 recrutés sur le plan national, 16 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline portant sur la prévention, l'exécution des politiques et les mesures correctives, pour l'ensemble du personnel militaire et civil et du personnel de police

**Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation de 9 bases d'observateurs militaires et de 5 locaux utilisés par le personnel civil, y compris le quartier général de la Mission, le Bureau de liaison de Tindouf, la Base de soutien logistique, le Centre de communications et de formation, et le site de relais de transmission
- Exploitation et entretien de 18 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU sur 9 sites
- Exploitation et entretien de 81 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 13 sites
- Entretien de 4 aérodromes et de 8 aires d'atterrissage d'hélicoptères sur 8 sites
- Construction d'une hélistation en béton armé à la base d'opérations d'Awsard
- Installation d'une cuisine roulante d'une capacité de 100 personnes à la base d'opérations d'Agwanit, à l'est du mur de sable
- Forage de puits profonds à la base d'opérations de Bir Lahlou
- Entreposage de 822 000 litres de carburant diesel pour des groupes électrogènes



### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 368 véhicules et accessoires appartenant à l'ONU, dont 190 véhicules légers de transport de passagers, 58 véhicules d'appui (engins de manutention, engins du génie et autres véhicules), 4 ambulances, 64 véhicules spécialisés (autocars et camions), 8 remorques et 44 accessoires, dans 6 ateliers sur 5 sites (2 à Laayoune et 1 à Tindouf, Smara, Oum Dreyga et Awsard)
- Distribution de 540 000 litres de carburant diesel ainsi que de lubrifiants pour les véhicules de transport terrestre
- Exploitation 7 jours sur 7 d'une navette pour les déplacements quotidiens d'un effectif moyen de 80 membres du personnel des Nations Unies, de leur logement à la zone de la Mission, ainsi que pour le personnel devant utiliser l'aéroport de Laayoune au départ et à l'arrivée, et services de chauffeur quotidiens pour les hauts responsables de la Mission

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 2 avions et 2 hélicoptères
- Distribution de 2,85 millions de litres de carburant pour les opérations aériennes
- Exploitation et entretien de 4 stations de ravitaillement en carburant aviation aux bases d'opérations d'Awsard, d'Oum Dreyga, de Tifariti et de Mahbas

### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite comprenant 1 station terrestre permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données dans toute la zone de la Mission et entre la Mission et le Siège de l'ONU
- Services d'appui et d'entretien pour 11 microterminaux VSAT, 4 centraux téléphoniques, 5 liaisons hertziennes, 3 dispositifs de visioconférence et 10 postes radio numériques à bande étroite
- Services d'appui et d'entretien pour 600 appareils radio portatifs, 310 appareils radio mobiles à très haute fréquence, 172 appareils radio mobiles à haute fréquence ainsi que 69 stations fixes à très haute fréquence et 42 stations fixes à haute fréquence

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 16 serveurs, 373 ordinateurs de bureau, 190 ordinateurs portables, 211 imprimantes et 43 expéditeurs numériques
- Services d'appui et d'entretien pour 12 réseaux locaux et étendus destinés à 490 usagers sur 15 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 12 réseaux sans fil
- Services d'appui et d'entretien pour 4 systèmes de gestion de cartes d'identité
- Services d'appui et d'entretien pour 12 caméras de vidéosurveillance, 2 appareils à rayons X et 2 portiques de détection des métaux

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau I équipé de 3 modules d'évacuation sanitaire aérienne, 1 service de soins dentaires, 1 laboratoire, 1 unité de radiographie et 1 installation médicale de niveau I ainsi que 3 équipes médicales avancées pour les urgences et les soins de premier secours sur 3 sites, pour tout le personnel de la Mission et des organismes des Nations Unies ainsi que pour la population civile locale en cas d'urgence

- Bilans de santé complets pour le personnel à l'arrivée et au départ, conformément aux instructions permanentes révisées de la Mission
- Plan de vaccination actualisé, adapté à la zone de la Mission, pour les observateurs militaires des Nations Unies
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveaux I, II, III et IV répartis sur 6 sites
- Exploitation et entretien de centres offrant des services volontaires et confidentiels de conseils et de dépistage du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission
- Information et sensibilisation concernant la grippe A (H1N1) et les pandémies de grippe à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Promotion de la santé grâce à une formation médicale continue assurée dans le cadre de divers cours et exposés à ce sujet
- Services d'analyses médicales avancées externalisés auprès d'un laboratoire local dans la zone de la Mission

### **Sécurité**

- Prestation de services de sécurité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur tous les sites de la Mission
- Évaluation des conditions de sécurité à l'échelle de la Mission, y compris pour les logements des nouveaux membres du personnel recruté sur le plan international
- Organisation de 4 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation, à l'intention de tout le personnel civil des Nations Unies, de séances de formation sur la sécurité et d'exercices d'évacuation et de réinstallation (formation trimestrielle « Sécurité et sûreté en mission » à Laayoune, stage annuel de sensibilisation aux questions de sécurité à Tindouf, et exercices d'évacuation et de réinstallation annuels conduits dans le cadre du dispositif de relais pour les questions de sécurité à Laayoune, à Tindouf et dans 9 bases d'opérations)
- Organisation d'un stage de sensibilisation aux questions de sécurité et d'exercices d'évacuation et de lutte contre les incendies pour les nouvelles recrues
- Organisation de 19 exercices d'évacuation des bureaux ou des complexes en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel civil des Nations Unies

---

*Facteurs externes* : Les parties au conflit continuent de permettre au personnel de la Mission de circuler librement, et les fournisseurs livrent les biens et services prévus aux contrats.

---

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (appui)

| <i>Personnel civil</i>                  | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> |                |                |                |            | <i>Service mobile</i> | <b>Total partiel</b> | <i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | <b>Total</b> |
|---|--|----------------|----------------|----------------|------------|-----------------------|----------------------|---|--------------------------------------|--------------|
|   | <i>SGA-SSG</i>                                     | <i>D-2-D-1</i> | <i>P-5-P-4</i> | <i>P-3-P-2</i> |            |                       |                      |   |                                      |              |
| <b>Groupe déontologie et discipline</b> |  |                |                |                |            |                       |                      |   |                                      |              |
| Postes approuvés 2014/15                | –  | –              | 1              | –              | –          | –                     | 1                    | 1   | –                                    | <b>2</b>     |
| Postes proposés 2015/16                 | –  | –              | 1              | –              | –          | –                     | 1                    | 1   | –                                    | <b>2</b>     |
| <b>Variation nette</b>                  | –  | –              | –              | –              | –          | –                     | –                    | –   | –                                    | –            |
| <b>Section de la sécurité</b>           |  |                |                |                |            |                       |                      |   |                                      |              |
| Postes approuvés 2014/15                | –  | –              | –              | 1              | 6          | 7                     | 40                   | –   | –                                    | <b>47</b>    |
| Postes proposés 2015/16                 | –  | –              | 1              | 1              | 5          | 7                     | 40                   | –   | –                                    | <b>47</b>    |
| <b>Variation nette</b>                  | –  | –              | <b>1</b>       | –              | <b>(1)</b> | –                     | –                    | –   | –                                    | –            |
| <b>Division de l'appui à la mission</b> |  |                |                |                |            |                       |                      |   |                                      |              |
| Postes approuvés 2014/15                | –  | 1              | 6              | 8              | 50         | 65                    | 123                  | 16  | –                                    | <b>204</b>   |
| Postes proposés 2015/16                 | –  | 1              | 6              | 8              | 48         | 63                    | 120                  | 16  | –                                    | <b>199</b>   |
| <b>Variation nette</b>                  | –  | –              | –              | –              | <b>(2)</b> | <b>(2)</b>            | <b>(3)</b>           | –   | –                                    | <b>(5)</b>   |
| <b>Total partiel</b>                    |  |                |                |                |            |                       |                      |   |                                      |              |
| Effectif approuvé 2014/15               | –  | 1              | 7              | 9              | 56         | 73                    | 164                  | 16  | –                                    | <b>253</b>   |
| Effectif proposé 2015/16                | –  | 1              | 8              | 9              | 53         | 71                    | 161                  | 16  | –                                    | <b>248</b>   |
| <b>Variation nette</b>                  | –  | –              | <b>1</b>       | –              | <b>(3)</b> | <b>(2)</b>            | <b>(3)</b>           | –   | –                                    | <b>(5)</b>   |

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Personnel d'appui : récapitulatif

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (1 P-4 de plus et 3 agents du Service mobile en moins)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (2 postes d'agent des services généraux de plus et 5 en moins)*

### Section de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette [reclassement du poste de chef de la Section de la sécurité de la classe P-3 à la classe P-4, création de 1 poste à la classe P-3 dont le titulaire assurera les fonctions de chef adjoint de la Section de la sécurité et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile (FS-4)]*

31. Le Département de la sûreté et de la sécurité prévoit une détérioration possible des conditions de sécurité dans la région située à l'est du mur de sable en raison d'une recrudescence présumée des activités de contrebande et autres activités criminelles par des groupes djihadistes. Il a indiqué que la Section de la sécurité serait mieux à même de faire face aux problèmes créés par cette situation si elle

avait à sa tête un P-4 plutôt qu'un P-3, comme c'est le cas actuellement. De plus, les responsabilités globales liées à la gestion d'une équipe de 46 personnes (40 recrutées sur le plan national et 6 sur le plan international) correspondent à celles d'un poste à la classe P-4. Ce reclassement permettra d'attirer à la tête de la Section un spécialiste de la sécurité expérimenté qui sera chargé des activités de gestion, d'orientation et de planification afin d'évaluer les menaces et d'améliorer les conditions de sécurité.

32. Il est également proposé de créer un poste à la classe P-3, dont le titulaire fournira un appui essentiel au chef de la Section et, en l'absence de ce dernier, assurera l'intérim et conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général. Cette proposition fait suite à la recommandation formulée dans le cadre de l'examen des effectifs civils selon laquelle c'est à la Section de la sécurité qu'il incombe au premier chef d'assurer la sûreté et la sécurité des 19 bureaux des Nations Unies se trouvant dans la région désertique de 280 000 km<sup>2</sup> dans laquelle opère la Mission, ainsi que des 992 membres ou plus du personnel de la Mission (agents recrutés sur le plan national et international, personnel militaire et agents de la Police des Nations Unies) et des autres organismes des Nations Unies.

33. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (agent de sécurité), dont les fonctions seront réparties entre les membres restants de la Section.

#### **Bureau du Chef de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette  
[changement de titre : le Chef des services techniques devient Chef  
adjoint de l'appui à la mission (P-5)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste  
(réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté  
sur le plan national depuis la Section des transports aériens)*

34. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission a connu plusieurs changements ces dernières années et continue d'évoluer afin de mieux intégrer ses travaux à l'action des hauts responsables de la Mission en participant activement à la prise de décisions stratégiques. Afin de permettre au Chef de l'appui à la Mission de s'acquitter de ces responsabilités, il a été recommandé, à l'issue de l'examen des effectifs civils, de redéfinir les fonctions du Chef des services techniques et de lui donner le titre de Chef adjoint de l'appui à la Mission. Le titulaire de ce poste sera chargé d'aider le Chef de l'appui à la mission à s'acquitter de ses obligations et de veiller à ce qu'il se consacre aux questions stratégiques afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Mission, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions. Le Chef adjoint de l'appui à la mission, dont relèvera tout le personnel d'appui, supervisera les activités courantes.

35. Il est également conseillé de transférer un poste d'assistant au courrier (Groupe du courrier et de la valise diplomatique) de la Section des transports aériens au Bureau du Chef de l'appui à la Mission dans le contexte de la restructuration de la composante appui, conformément à la recommandation formulée dans le cadre de l'examen des effectifs civils et à la stratégie globale d'appui aux missions. Ce transfert permettra de faire en sorte que les fonctions associées au Groupe du courrier et de la valise diplomatique bénéficient d'un

rattachement hiérarchique plus clair et, par conséquent, d'assurer la coordination des services de valise diplomatique avec le Siège de l'Organisation ainsi que la distribution du courrier interne et de la correspondance sensible échangée avec les fournisseurs locaux et internationaux.

### **Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-3) depuis le Groupe de la formation)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes depuis la Section des transports aériens)*

36. Il est recommandé de transférer l'unique poste de fonctionnaire chargé de la formation à la classe P-3 du Groupe de la formation, qui relève du Chef de l'appui à la Mission, à la Section des ressources humaines, en application de la recommandation formulée dans le cadre de l'examen des effectifs civils et de la stratégie globale d'appui aux missions. Ce transfert est vital en ce qu'il permettra d'appuyer certaines fonctions du Groupe de la formation et de les fusionner avec les fonctions stratégiques essentielles de gestion des ressources humaines, comme celles relatives à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, en accordant une attention particulière à la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et au perfectionnement du personnel recruté sur le plan national.

37. En outre, la réaffectation proposée d'un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes) depuis la Section des transports aériens vers la Section des ressources humaines en tant qu'assistant à la formation est importante en ce qu'elle permettra de renforcer le Groupe de la formation, d'absorber l'augmentation de la charge de travail liée à la mise en service d'Umoja et à d'autres initiatives de changement, en matière notamment d'assurance qualité, de gestion du personnel et de services de conseils, et d'appuyer les activités de perfectionnement du personnel, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Le titulaire du poste réaffecté sera également chargé d'aider à l'administration des prestations auxquelles peut prétendre le personnel militaire et le personnel de police, y compris la tenue des états de présence et les prestations liées au rapatriement.

### **Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national (services généraux) : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

38. La transformation d'un poste d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la réception et à l'inspection, Groupe de la réception et de l'inspection)

fait suite à la recommandation formulée dans le cadre de l'examen des effectifs civils, afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national.

### **Bureau du Chef du centre d'opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan national (services généraux) : diminution de 2 postes (1 poste d'assistant aux entrepôts et 1 poste d'assistant à la gestion des biens et du matériel)*

39. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la recommandation formulée à l'issue de l'examen des effectifs civils et en raison du regroupement des entrepôts, à la suite duquel certaines fonctions seront externalisées.

### **Section des transports aériens**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national (services généraux) : diminution nette de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent recruté sur le plan national (assistants aux opérations aériennes), transfert de 1 poste d'assistant au courrier vers le Bureau du Chef de l'appui à la Mission, et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste vers la Section des ressources humaines)*

40. Il est aussi recommandé qu'un poste d'assistant au courrier (Groupe du courrier et de la valise diplomatique) soit transféré au Bureau du Chef de l'appui à la Mission.

41. Il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants aux opérations aériennes), en application de la recommandation formulée à l'issue de l'examen des effectifs civils et conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, étant donné que ces services seront externalisés. Il est aussi proposé de réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes) à la Section des ressources humaines (assistant à la formation).

42. Il est en outre proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements, Groupe des expéditions) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la recommandation formulée à l'issue de l'examen des effectifs civils, afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et sachant que les fonctions associées à ce poste peuvent être menées de manière efficace à ce niveau.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

| Catégorie  | 2014            | 2015                  | 2016                    | Variation                  |                                |
|--|-----------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
|  | Dépenses<br>(1) | Montant alloué<br>(2) | Dépenses prévues<br>(3) | Montant<br>(4) = (3) - (2) | Pourcentage<br>(5) = (4) / (2) |
| <b>Militaires et personnel de police</b>           |                 |                       |                         |                            |                                |
| Observateurs militaires                            | 5 194,0         | 5 806,8               | 5 951,8                 | 145,0                      | 2,5                            |
| Contingents  | 830,0           | 902,9                 | 908,7                   | 5,8                        | 0,6                            |
| Police des Nations Unies                           | 119,4           | 261,3                 | 246,2                   | (15,1)                     | (5,8)                          |
| Unités de police constituées                       | –               | –                     | –                       | –                          | –                              |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>6 143,4</b>  | <b>6 971,0</b>        | <b>7 106,7</b>          | <b>135,7</b>               | <b>1,9</b>                     |
| <b>Personnel civil</b>                             |                 |                       |                         |                            |                                |
| Personnel recruté sur le plan international        | 17 635,1        | 16 391,5              | 15 684,7                | (706,8)                    | (4,3)                          |
| Personnel recruté sur le plan national             | 5 910,6         | 5 917,3               | 5 658,0                 | (259,3)                    | (4,4)                          |
| Volontaires des Nations Unies                      | 545,5           | 562,9                 | 562,9                   | –                          | –                              |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 26,7            | –                     | –                       | –                          | –                              |
| Personnel fourni par des gouvernements             | 32,9            | 78,8                  | 79,1                    | 0,3                        | 0,4                            |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>24 150,8</b> | <b>22 950,5</b>       | <b>21 984,7</b>         | <b>(965,8)</b>             | <b>(4,2)</b>                   |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>                    |                 |                       |                         |                            |                                |
| Observateurs électoraux civils                     | –               | –                     | –                       | –                          | –                              |
| Consultants  | 48,2            | 15,0                  | 26,2                    | 11,2                       | 74,7                           |
| Voyages  | 791,7           | 716,0                 | 687,2                   | (28,8)                     | (4,0)                          |
| Installations et infrastructures                   | 4 943,9         | 2 745,3               | 3 070,5                 | 325,2                      | 11,8                           |
| Transports terrestres                              | 1 096,4         | 1 784,2               | 1 164,5                 | (619,7)                    | (34,7)                         |
| Transports aériens                                 | 11 243,1        | 11 036,3              | 11 294,4                | 258,1                      | 2,3                            |
| Transports maritimes ou fluviaux                   | 15,7            | –                     | –                       | –                          | –                              |
| Communications                                     | 977,3           | 1 796,1               | 1 774,8                 | (21,3)                     | (1,2)                          |
| Informatique                                       | 1 818,5         | 1 261,6               | 1 325,7                 | 64,1                       | 5,1                            |
| Santé  | 49,6            | 139,0                 | 158,5                   | 19,5                       | 14,0                           |
| Matériel spécial                                   | –               | –                     | –                       | –                          | –                              |

| Catégorie  | 2014            |                 | 2015             |                 | 2016            |  | Variation |  |
|--|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|--|-----------|--|
|  | Dépenses        | Montant alloué  | Dépenses prévues | Montant         | Pourcentage     |  |           |  |
|  | (1)             | (2)             | (3)              | (4) = (3) - (2) | (5) = (4) / (2) |  |           |  |
| Fournitures, services et matériel divers                       | 4 540,5         | 4 503,4         | 4 664,0          | 160,6           | 3,6             |  |           |  |
| Projets à effet rapide   | –               | –               | –                | –               | –               |  |           |  |
| <b>Total partiel</b>   | <b>25 524,9</b> | <b>23 996,9</b> | <b>24 165,8</b>  | <b>168,9</b>    | <b>0,7</b>      |  |           |  |
| <b>Total brut</b>  | <b>55 819,1</b> | <b>53 918,4</b> | <b>53 257,2</b>  | <b>(661,2)</b>  | <b>(1,2)</b>    |  |           |  |
| Recettes provenant des contributions du personnel              | 2 442,9         | 2 280,8         | 2 251,2          | (29,6)          | (1,3)           |  |           |  |
| <b>Total net</b>   | <b>53 376,2</b> | <b>51 637,6</b> | <b>51 006,0</b>  | <b>(631,6)</b>  | <b>(1,2)</b>    |  |           |  |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup> | 2 638,3         | 2 071,7         | 2 071,7          | (0,0)           | (0,0)           |  |           |  |
| <b>Total</b>   | <b>58 457,4</b> | <b>55 990,1</b> | <b>55 328,9</b>  | <b>(661,2)</b>  | <b>(1,2)</b>    |  |           |  |

<sup>a</sup> Sont comprises dans les prévisions de dépenses pour 2015/16 les contributions versées par les Gouvernements marocain et algérien, qui s'élèvent respectivement à 1 718 345 dollars et à 353 334 dollars.

## B. Contributions non budgétisées

43. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2015/16 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie   | Montant prévu  |
|---|----------------|
| Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>          | 1 476,0        |
| Contributions volontaires en nature (non budgétisées) | –              |
| <b>Total</b>  | <b>1 476,0</b> |

<sup>a</sup> Comprend l'hébergement fourni par le Gouvernement marocain (1 394 000 dollars) et le Gouvernement algérien (82 000 dollars).

## C. Gains d'efficacité

44. L'initiative de forage de puits profonds et de mise en place de nouveaux services d'approvisionnement en eau à Bir Lahlou devrait permettre d'économiser 112 500 dollars par an, mais ces gains d'efficacité ne se matérialiseront qu'après l'exercice 2015/16.



## D. Taux de vacance de postes

45. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

| <i>Catégorie</i>                            | <i>Taux effectif<br/>2013/14</i> | <i>Taux budgétisé<br/>2014/15</i> | <i>Projection<br/>2015/16</i> |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| <b>Militaires et personnel de police</b>    |                                  |                                   |                               |
| Observateurs militaires                     | 1,5                              | 2,0                               | 5,0                           |
| Contingents                                 | 3,7                              | –                                 | –                             |
| Police des Nations Unies                    | 58,3                             | –                                 | 25,0                          |
| Unités de police constituées                | –                                | –                                 | –                             |
| <b>Personnel civil</b>                      |                                  |                                   |                               |
| Personnel recruté sur le plan international | 3,0                              | 3,0                               | 4,0                           |
| Personnel recruté sur le plan national      |                                  |                                   |                               |
| Administrateurs                             | –                                | –                                 | –                             |
| Agents des services généraux                | 6,3                              | 4,0                               | 4,0                           |
| Volontaires des Nations Unies               | 12,5                             | 6,0                               | 6,0                           |
| Emplois de temporaire <sup>a</sup>          |                                  |                                   |                               |
| Personnel recruté sur le plan international | –                                | –                                 | –                             |
| Personnel recruté sur le plan national      | –                                | –                                 | –                             |
| Personnel fourni par des gouvernements      | 60,0                             | 60,0                              | 60,0                          |
| Observateurs électoraux civils              | –                                | –                                 | –                             |

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

46. Les taux de vacance tiennent compte des taux effectifs passés et actuels et des délais de déploiement du personnel prévus. Des efforts sont faits pour maintenir au plus bas le taux de vacance appliqué pour les observateurs militaires, conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité d'accroître le nombre de ces observateurs. Le taux de vacance au sein de la Police des Nations Unies est un facteur externe, qui dépend du nombre de policiers que les pays fournisseurs mettent à disposition. La Mission s'efforce de maintenir les taux de vacance au plus bas en accélérant les recrutements.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

47. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2015/16, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 214 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i>                                       |                    |                                 |                               | <i>Montant prévu</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| <b>Matériel majeur</b>                                 |                    |                                 |                               |                      |
| Contingents  |                    |                                 |                               | 139,1                |
| <b>Total partiel</b>                                   |                    |                                 |                               | <b>139,1</b>         |
| <b>Soutien logistique autonome</b>                     |                    |                                 |                               |                      |
| Contingents  |                    |                                 |                               | 75,4                 |
| <b>Total partiel</b>                                   |                    |                                 |                               | <b>75,4</b>          |
| <b>Total</b>   |                    |                                 |                               | <b>214,5</b>         |
| <i>Facteurs applicables à la Mission</i>               | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |                      |
| <b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b> |                    |                                 |                               |                      |
| Contraintes du milieu                                  | 0,0                | 1 <sup>er</sup> novembre 2011   | 1 <sup>er</sup> novembre 2011 |                      |
| Usage opérationnel intensif                            | 0,8                | 1 <sup>er</sup> novembre 2011   | 1 <sup>er</sup> novembre 2011 |                      |
| Actes d'hostilité ou abandon forcé                     | 0,8                | 1 <sup>er</sup> novembre 2011   | 1 <sup>er</sup> novembre 2011 |                      |
| <b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>      |                    |                                 |                               |                      |
| Différentiel de transport                              | 4,0                | 1 <sup>er</sup> novembre 2011   | 1 <sup>er</sup> novembre 2011 |                      |

## F. Formation

48. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i>                         | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Consultants                              |                      |
| Formateurs                               | 15,0                 |
| Voyages                                  |                      |
| Voyages au titre de la formation         | 214,2                |
| Fournitures, services et matériel divers |                      |
| Honoraires, fournitures et services      | 31,5                 |
| <b>Total</b>                             | <b>260,7</b>         |

49. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

|                                | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> |                             |                               | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> |                             |                               | <i>Militaires et personnel de police</i> |                             |                               |
|--------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|
|                                | <i>Nombre effectif 2013/14</i>                     | <i>Nombre prévu 2014/15</i> | <i>Nombre proposé 2015/16</i> | <i>Nombre effectif 2013/14</i>                | <i>Nombre prévu 2014/15</i> | <i>Nombre proposé 2015/16</i> | <i>Nombre effectif 2013/14</i>           | <i>Nombre prévu 2014/15</i> | <i>Nombre proposé 2015/16</i> |
| Formation interne              | –  | 553                         | 277                           | –   | 869                         | 571                           | –  | 10                          | 90                            |
| Formation externe <sup>a</sup> | 34   | 44                          | 43                            | 15  | 25                          | 12                            | –  | –                           | –                             |
| <b>Total</b>                   | <b>34</b>  | <b>597</b>                  | <b>320</b>                    | <b>15</b>                                     | <b>894</b>                  | <b>583</b>                    | <b>–</b>                                 | <b>10</b>                   | <b>90</b>                     |

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

50. Si le nombre de participants proposé pour l'exercice 2015/16 est inférieur à celui de l'exercice précédent, c'est principalement parce que la Mission a pris l'initiative de dispenser, au cours des exercices précédents, une formation à l'application des normes IPSAS et à l'utilisation d'UMOJA à l'ensemble de son personnel. Les programmes de formation proposés comportent notamment des cours dispensés en interne, notamment des cours en ligne sur des sujets tels que le perfectionnement professionnel et la sûreté et la sécurité, d'autres formations obligatoires, et des stages de formation à l'utilisation d'UMOJA.

## G. Services de détection des mines et de déminage

51. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i>                                 | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Matériel spécial                                 |                      |
| Matériel de détection des mines et de déminage   | –                    |
| Fournitures, services et matériel divers         |                      |
| Services de détection des mines et de déminage   | 3 189,2              |
| Fourniture de détection des mines et de déminage | –                    |
| <b>Total</b>                                     | <b>3 189,2</b>       |

52. La MINURSO prévoit de nettoyer 5 000 000 m<sup>2</sup> de terrain des mines et restes explosifs de guerre qui s'y trouvent, de façon que ses observateurs militaires puissent accéder à des zones jusqu'à présent interdites et contribuer ainsi à surveiller l'application du cessez-le-feu.

53. Après avoir œuvré essentiellement en terrain plat au cours des exercices précédents, les équipes du centre de coordination de la lutte antimines s'attaqueront à des zones où la végétation est plus dense, ce qui entraînera une baisse de la productivité. Les dépenses engagées au titre des services de détection des mines et de déminage devraient permettre de couvrir les dépenses afférentes à deux équipes

polyvalentes, une équipe de déminage mécanique, une équipe d'intervention en cas d'urgence et une équipe d'enquête/de liaison avec la population, ainsi qu'à la mise en place de mesures de renforcement des capacités à l'est du mur de sable.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

54. Les termes standard employés dans la présente section sont définis à l'annexe I.B. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été employés dans les rapports précédents.

|                                | <i>Variation</i> |       |
|--------------------------------|------------------|-------|
| <b>Observateurs militaires</b> | 145,0            | 2,5 % |

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

55. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux dépenses prévues au titre de l'envoi de 15 observateurs militaires supplémentaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2152 (2014).

|                                 | <i>Variation</i> |         |
|---------------------------------|------------------|---------|
| <b>Police des Nations Unies</b> | (15,1)           | (5,8 %) |

• **Gestion : moyens révisés à la baisse et produits inchangés**

56. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'application d'un abattement de 25 % pour délais de déploiement dans le projet de budget, contre un abattement nul durant l'exercice 2014/15.

|  | <i>Variation</i> |         |
|--|------------------|---------|
| <b>Personnel recruté sur le plan international</b> | (706,8)          | (4,3 %) |

• **Gestion : moyens révisés à la baisse et produits inchangé**

57. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la révision du barème des traitements et la réduction nette de deux postes d'agent du Service mobile.

|   | <i>Variation</i> |         |
|---|------------------|---------|
| <b>Personnel recruté sur le plan national</b> | (259,3)          | (4,4 %) |

• **Facteurs externes : fluctuation des taux de change**

58. La diminution des crédits demandés est principalement imputable à la réduction nette de trois postes d'agent des services généraux et à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au dirham marocain.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

|                    | <i>Variation</i> |        |
|--------------------|------------------|--------|
| <b>Consultants</b> | 11,2             | 74,7 % |

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

59. L'augmentation des crédits demandée s'explique principalement par les dépenses prévues au titre des services de consultants (autres que pour la formation) nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Mission.

|   | <i>Variation</i> |        |
|---|------------------|--------|
| <b>Installations et infrastructures</b> | 325,2            | 11,8 % |

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

60. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par des dépenses plus élevées : a) au titre des travaux d'aménagement et de rénovation pour le forage de puits profonds à Bir Lahlou; b) au titre des pièces de rechange et des fournitures pour les groupes électrogènes et le matériel de purification de l'eau acquis au cours des exercices 2013/14 et 2014/15; c) au titre du carburant destiné aux groupes électrogènes, dont le prix au litre sera plus élevé (0,83 dollar contre 0,70 dollar durant l'exercice 2014/15), et du transport vers les bases d'opération d'Asward et de Smara.

61. Cette augmentation est en partie compensée par des dépenses moins élevées au titre de l'achat de matériel de traitement de l'eau et de distribution de carburant, ce matériel ayant été acquis au cours des exercices précédents, et au titre des services d'entretien.

|                              | <i>Variation</i> |          |
|------------------------------|------------------|----------|
| <b>Transports terrestres</b> | (619,7)          | (34,7 %) |

• **Gestion : moyens révisés à la baisse et produits inchangés**

62. La diminution des crédits demandés tient essentiellement au fait que la Mission a décidé de se procurer 20 véhicules légers de transport de passagers et deux camions à quatre roues motrices en les prélevant sur les stocks excédentaires d'autres missions plutôt que de procéder aux achats prévus au budget de l'exercice 2014/15.

63. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation prévue des dépenses de carburant, laquelle est imputable à la hausse des coûts de transport et à l'augmentation de la consommation de carburant liée à l'exécution de projets de génie civil faisant appel à du matériel mobile.

|                           | <i>Variation</i> |       |
|---------------------------|------------------|-------|
| <b>Transports aériens</b> | 258,1            | 2,3 % |

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

64. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre de la location et de l'exploitation des avions, le coût des contrats ayant augmenté, et au titre des services de navigation aérienne et de manutention au sol.

|                     | <i>Variation</i> |       |
|---------------------|------------------|-------|
| <b>Informatique</b> | 64,1             | 5,1 % |

• **Gestion : moyens et produits révisés à la hausse**

65. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à l'acquisition de matériel de remplacement et au recrutement de 15 observateurs militaires supplémentaires, ainsi qu'aux dépenses prévues au titre des pièces de rechange et de fournitures supplémentaires pour le remplacement des imprimantes de bureau par des imprimantes réseau de plus grande capacité.

|              | <i>Variation</i> |        |
|--------------|------------------|--------|
| <b>Santé</b> | 19,5             | 14,0 % |

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

66. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des fournitures, en raison de l'achat ponctuel de trousseaux de premiers secours destinés aux bases d'opérations opérant dans des zones reculées et aux ateliers.

|   | <i>Variation</i> |       |
|---|------------------|-------|
| <b>Fournitures, services et matériel divers</b> | 160,6            | 3,6 % |

• **Mandat : moyens et produits revus à la hausse**

67. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la comptabilisation à cette rubrique des dépenses de fret et des frais connexes liés à l'acquisition de l'ensemble des biens et du matériel.

68. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des honoraires et des fournitures, l'accent étant moins mis sur la formation qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que par la réduction des ressources nécessaires au titre des rations en raison des fluctuations de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

69. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 53 257 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 4 438 100 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/68/782/Add.3)

#### *Demande/recommandation*

Tout en notant que des améliorations ont été apportées, le Comité consultatif fait à nouveau part de sa préoccupation face à la situation financière de la Mission, qui demeure précaire, et aux retards qui en résultent dans les remboursements des pays fournissant des contingents. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a invité maintes fois (la dernière fois dans sa résolution 68/246) tous les États Membres à s'acquitter de l'intégralité de leurs contributions dans les meilleurs délais et sans conditions (par. 9).

#### *Mesures prises*

Les États Membres sont tenus informés des contributions qu'ils n'ont pas encore réglées et des nouvelles contributions dues au titre de la Mission, au moyen d'avis de mise en recouvrement envoyés à chaque prorogation du mandat de la Mission. D'une manière plus générale, les montants dus et exigibles pour toutes les opérations (en cours ou terminées) financées au moyen de contributions sont mis quotidiennement à jour sur un portail Internet spécialisé qui renseigne les États Membres sur l'état de leurs contributions. En outre, le Secrétariat présente deux fois par an à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies », un état actualisé de la situation financière de l'Organisation.

De plus, il est procédé chaque année à un examen d'ensemble du montant des arriérés de contributions pour toutes les opérations (en cours ou terminées) financées au moyen de contributions, dont la MINURSO, et des avis sont envoyés aux États Membres pour leur demander de s'acquitter de leurs obligations financières. Les États Membres se voient également rappeler l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, dont le début se lit comme suit : « Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Lors de l'examen du projet de budget du Secrétaire général pour la MINURSO pour l'exercice 2014/15, le Comité consultatif a été informé, suite aux questions qu'il a posées, qu'il n'avait pas été tenu au courant de la décision du Conseil de sécurité de porter de 6 à 12 hommes l'effectif de la Police des Nations Unies car le Secrétaire général n'avait pas eu à demander des crédits additionnels, étant donné que les dépenses annuelles supplémentaires, estimées à quelque 150 000 dollars si tous les postes étaient pourvus, seraient couvertes par le budget de la Mission en 2013/14. Par ailleurs, les policiers supplémentaires n'ont finalement pas été déployés. Le Comité consultatif estime que, même si la Mission était en mesure de couvrir les dépenses supplémentaires en 2013/14, il aurait dû être informé de l'augmentation de l'effectif de la Police de la Mission, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport au Conseil de sécurité. Le Comité compte que le Secrétaire général prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'une telle omission ne se reproduise pas (par. 15).

Le Secrétaire général indique que le tableau d'effectifs proposé est fondé essentiellement sur l'examen effectué par la Mission de ses fonctions d'appui et fait apparaître la transformation de quatre postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui vise à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et à lui donner des possibilités de promotion.

Le Comité n'a cessé de souligner combien il importait de recruter du personnel sur le plan national, le cas échéant, et de renforcer les capacités nationales. Il invite le Secrétaire général à continuer d'étudier les possibilités de pourvoir les postes en recrutant du personnel local, selon qu'il conviendra, dans le cadre de l'examen des effectifs civils dont il a fait état dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/731, par. 171 à 175) (par. 24).

S'agissant du remplacement des cuisines, le Comité consultatif a été informé que huit des neuf cuisines reçues de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad avaient été endommagées pendant l'expédition et faisaient l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de la compagnie d'assurance. La Mission a pu assembler une cuisine en état de fonctionnement en utilisant des éléments des huit cuisines

Le Président du Comité consultatif a été informé de l'envoi de 15 observateurs militaires supplémentaires par une lettre datée du 5 août 2014 adressée par le Directeur chargé du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

La Mission s'est également engagée à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national qui sont essentielles à leur croissance professionnelle. À l'issue de l'évaluation de la dotation de la Mission en personnel civil effectuée récemment, il a été recommandé que deux postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international soient transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

La Mission a également créé et mis en œuvre un programme d'organisation des carrières dans toutes ses sections.

La Mission prend acte de la préoccupation du Comité consultatif et l'informe qu'elle s'emploie à rassembler toutes les informations pertinentes pour accélérer l'envoi des demandes de remboursement.



endommagées et installer des cuisines opérationnelles dans deux bases d'opérations. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, la Mission a l'intention d'installer de nouvelles cuisines à parois rigides dans les sept autres bases d'opérations pendant l'exercice en cours. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera en sorte que toutes les demandes de remboursement soient soumises en temps voulu afin d'accélérer les remboursements par les compagnies d'assurance, et veillera à l'installation de cuisines dans les sept bases d'opérations restantes (par. 34).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu communication d'un état actualisé des services que fournissent à la MINURSO le Centre régional de services et le Bureau régional d'achat à Entebbe. Il a été informé que jusqu'à présent un contrat avait été établi par le Bureau régional d'achat et que la Mission étudiait la possibilité de conclure de nouveaux contrats par l'intermédiaire du Bureau. Les services fournis à la MINURSO par le Centre régional de services d'Entebbe comprenaient la fourniture de certaines formations au personnel de la Mission ainsi que le traitement des indemnités pour frais d'études. La Mission a également indiqué que malgré son isolement géographique, elle continuerait d'étudier s'il était viable d'accroître le nombre des services pouvant recevoir un appui du Centre régional des services d'Entebbe. Le Comité consultatif souligne la nécessité de faire en sorte que la fourniture de tels services permette d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité et demeure efficace dans la pratique. Il encourage la Mission à continuer de s'employer activement à réaliser de nouveaux gains d'efficacité en faisant fond sur les expériences positives d'autres missions de maintien de la paix (par. 43).

La Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe, le Centre de services mondial de Brindisi et les missions voisines afin de réfléchir à des modalités de coopération susceptibles de donner lieu à des gains d'efficacité.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

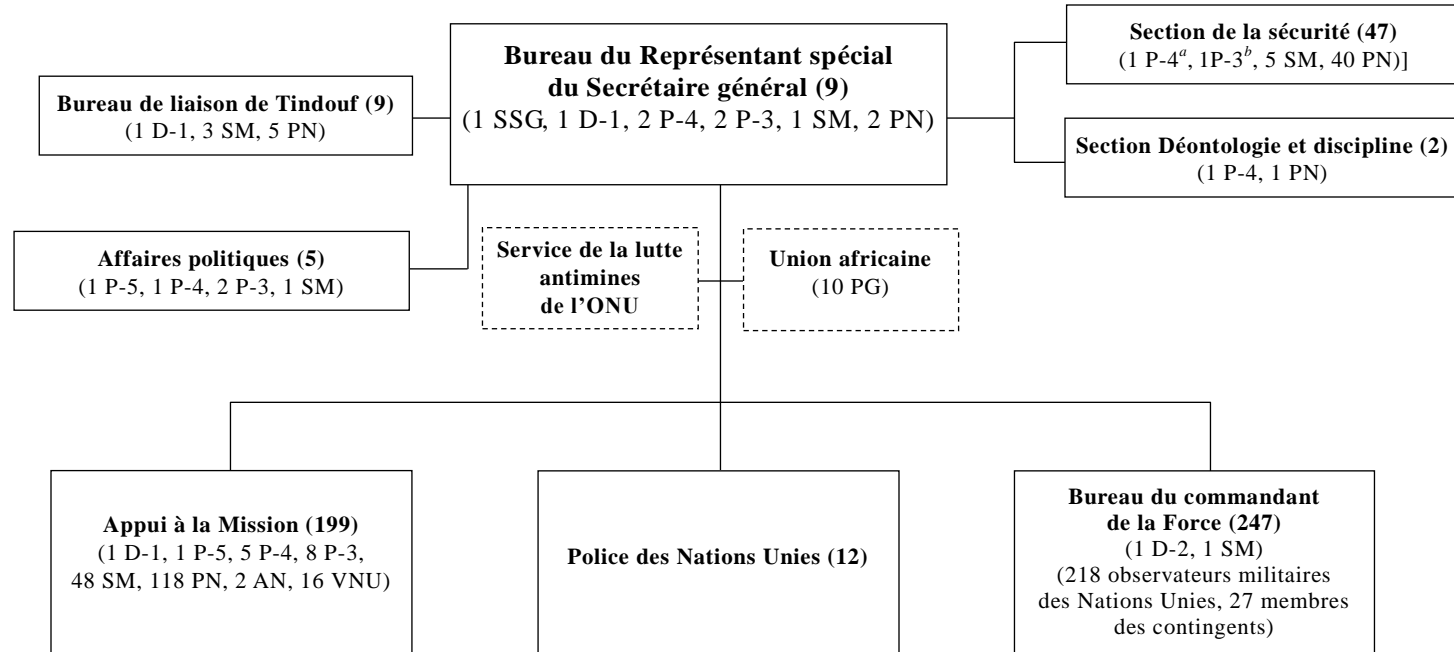
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## Organigrammes

## A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental



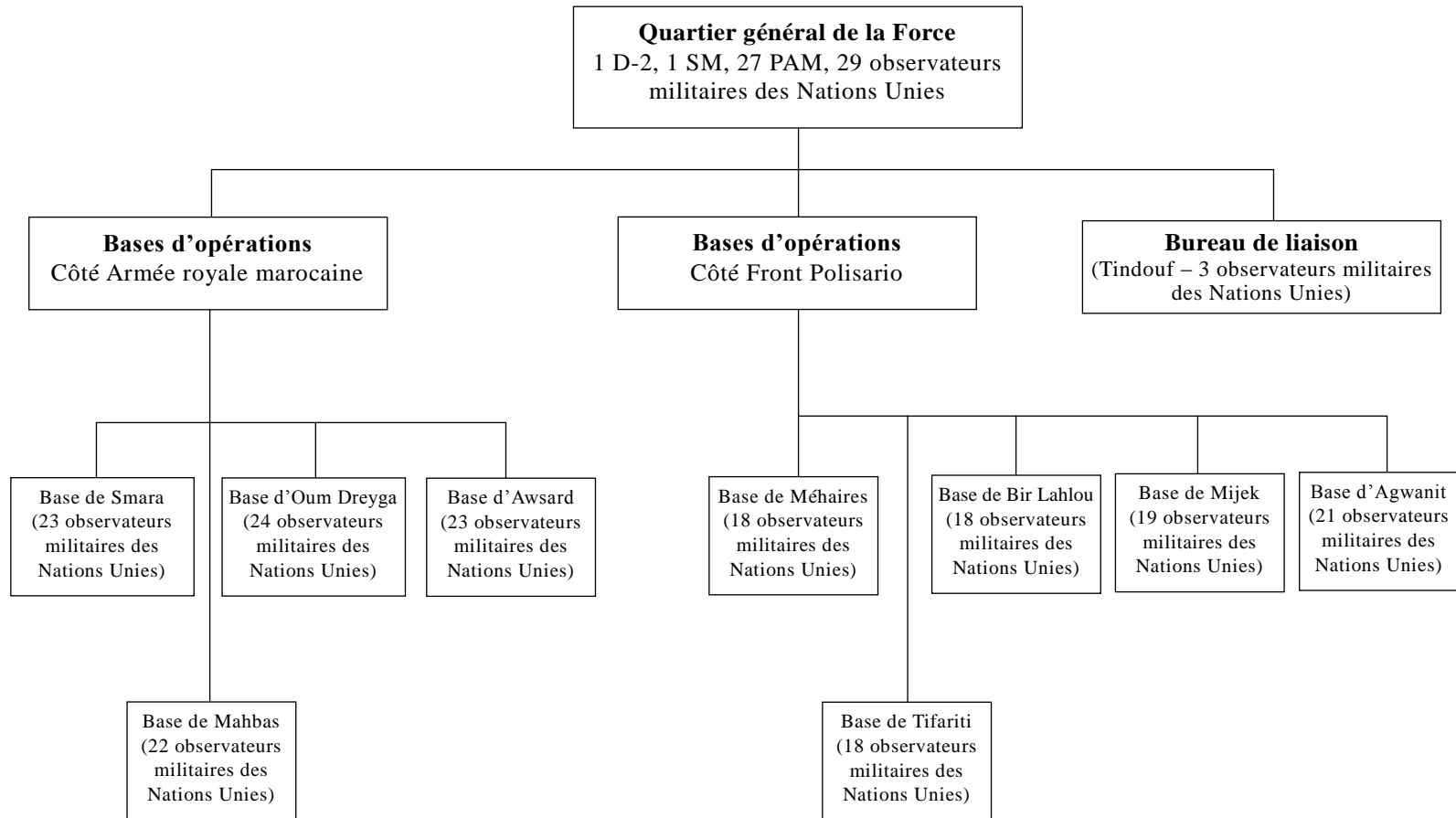
Agents recrutés sur le plan international : 89; agents recrutés sur le plan national : 168; militaires : 245; personnel fournies par des gouvernements : 10; Police des Nations Unies : 12; Volontaires des Nations Unies : 16.

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; PN = personnel recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Reclassement.

<sup>b</sup> Création.

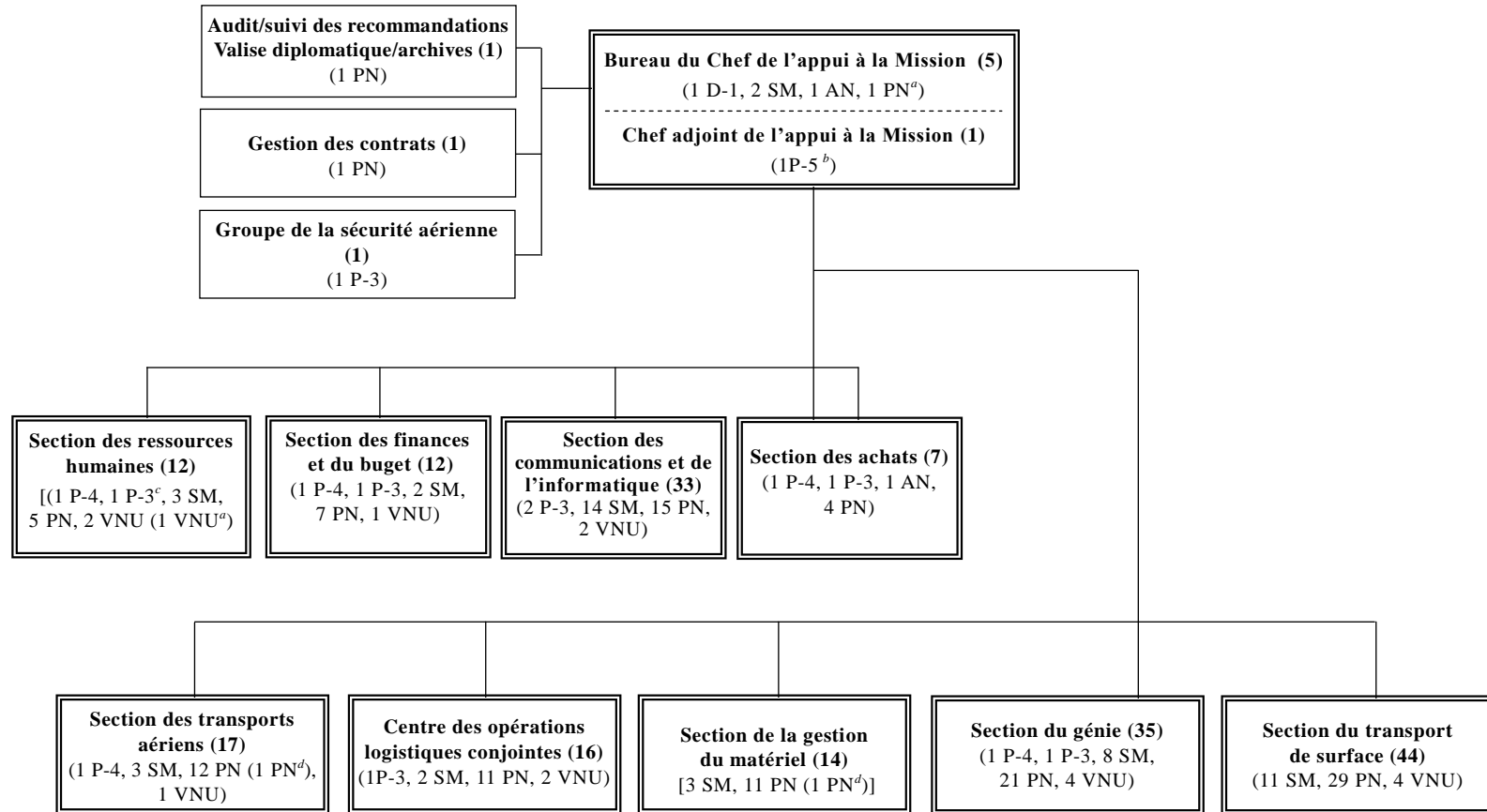
## B. Composante militaire



*Note* : Le quartier général de la Force comprend : le Bureau du commandant de la Force (1 D-2, 1 SM); 27 membres du personnel d'appui (contingents) (20 pour le service médical, 7 agents administratifs) et 29 observateurs militaires des Nations Unies.

*Abréviations* : PAM = personnel d'appui militaire; SM = agent du Service mobile.

## C. Division de l'appui à la Mission



*Abréviations* : PN = agent recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation.

<sup>b</sup> Changement de titre fonctionnel.

<sup>c</sup> Transfert.

<sup>d</sup> Transformation.

Carte



Map No. 3691 Rev. 75 UNITED NATIONS  
January 2015 (Colour)

Department of Field Support  
Cartographic Section